



Montpellier, le 24 mars 2016

Communiqué de presse

Les Parcs nationaux de France présentent leur marque *Esprit Parc national* et ses nouveautés, entourés de bénéficiaires, sur le salon *Destinations Nature* (17-20 mars)

Les parcs nationaux ont profité de leur présence collective au Salon Destinations Nature, qui s'est tenu du 17 au 20 mars au Parc des Expositions de la Porte de Versailles, pour présenter leur marque *Esprit Parc national* aux professionnels et au grand public. Un événement a rassemblé sur leur stand l'ensemble des acteurs, promoteurs de la marque et les premiers bénéficiaires ambassadeurs (hébergeurs, producteurs, accompagnateurs en montagne) venus présenter les produits et services issus des territoires des Parcs nationaux.

Les parcs nationaux ont créé la marque *Esprit parc national* pour fédérer les acteurs locaux, valoriser des produits et des services issus de leurs territoires, en s'inspirant des valeurs qu'ils portent depuis plus de 50 ans: l'engagement, l'authenticité, le respect, le partage, la vitalité. *Esprit parc national* met en valeur des produits et services imaginés et créés par des hommes et des femmes qui s'engagent dans la préservation et la promotion de ces territoires d'exception. Marque collective, *Esprit Parc national* est aussi porteuse d'un message de solidarité en privilégiant l'économie locale. Maryse Mounier, productrice de vanille à Sainte Rose dans le parc national de La Réunion explique pendant un échange en duplex les raisons de son adhésion à la marque : « *L'image « Parc national » est une image forte, et sa marque Esprit Parc national un gage de qualité et de produit « noble ». Le produit issu de ce territoire est protégé et travaillé dans le respect de l'environnement et de la nature qui l'entoure. C'est pour cela que j'ai souhaité faire partie des premiers bénéficiaires. Les valeurs véhiculées par la marque sont celles que je porte depuis longtemps.* »



La marque *Esprit parc national* est attribuée par les parcs nationaux à des acteurs économiques volontaires, qui proposent des produits et services issus ou exercés sur les territoires des parcs nationaux. Pour obtenir la marque, les produits ou services doivent répondre aux principes prévus dans le règlement générique ainsi qu'aux critères des règlements spécifiques à chaque activité. Ces règlements sont communs à tous les parcs nationaux pour une même catégorie d'activité. Les acteurs économiques engagés dans la marque signent un contrat avec le parc national concerné pour 3 ans.

Le logo *Esprit parc national*, accompagné du nom de chaque territoire, est apposé sur les produits et services qui ont rempli les conditions d'attribution de la marque. Il symbolise le partage et le respect des valeurs de la marque par le bénéficiaire qui affiche son engagement et signe son engagement pour la protection des patrimoines et la sensibilisation du public. L'idée est de faire bénéficier les entreprises des territoires de la reconnaissance et de la notoriété des parcs nationaux, pour que les habitants, les visiteurs ou les touristes identifient ces produits ou services particuliers. C'est aussi un repère pour les visiteurs qui souhaitent que leurs choix de consommation soient cohérents avec la préservation du caractère exceptionnel des parcs nationaux français.

La marque se déploie

Le déploiement de la marque concerne actuellement 5 grandes catégories de produits ou de services : l'artisanat, l'hébergement, les sorties de découverte des patrimoines naturels et culturels, le miel et les produits de la ruche, les produits issus de cultures agroforestières tropicales. D'autres produits ou services seront prochainement marqués : les confitures et jus de fruits, la viande, la restauration, les visites de sites (musées, jardins, grottes, ...) et les séjours.



Elle est déployée actuellement dans 6 parcs nationaux : Parc national des Écrins, du Mercantour, des Cévennes, des Pyrénées, des Calanques, de La Réunion. Elle sera prochainement lancée dans les parcs nationaux de la Guadeloupe et de Port-Cros.

Pour télécharger le dossier de presse :

www.espritparcnational.com/presse

Pour plus d'informations :

www.espritparcnational.fr

www.facebook.com/espritparcnational

A propos de Parcs Nationaux de France : Les 10 parcs nationaux de France - la Vanoise, Port-Cros, les Pyrénées, les Cévennes, les Écrins, le Mercantour, la Guadeloupe, La Réunion, la Guyane et les Calanques - sont riches de paysages exceptionnels et abritent une faune et une flore remarquables ; ils sont aussi des espaces de vie et de ressourcement pour l'homme. Il est de leur devoir de mettre leurs précieux patrimoines à disposition du public et de le transmettre aux générations futures. Si la protection de la biodiversité fait partie de leurs missions essentielles, les parcs nationaux sont également acteurs de la sauvegarde du patrimoine culturel et contribuent à la valorisation d'activités compatibles avec le respect de la nature.

Parcs nationaux de France

Parcs nationaux de France (PNF) est un établissement public de l'État, né de la loi du 14 avril 2006 dont le siège est basé à Montpellier. Sa vocation est de créer du lien entre les établissements publics des parcs nationaux, de renforcer leur culture commune, de les promouvoir aux niveaux national et international et de contribuer à la qualité de leur gestion.

CONTACTS PRESSE

PARCS NATIONAUX DE FRANCE Olivia Maurens - 04 67 41 67 35

06 87 26 33 64, olivia.maurens@parcnational.fr

AGENCE AUVRAY & ASSOCIES Emilie Dèbes - 01 58 22 25 95

e.debes@auvray-associes.com

www.auvray-associes.com